

ABONNEMENT. Saumur. 30 fr. Poste: 35 fr. On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS. Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers... On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 17 AOUT

Les élections

APPEL AUX ÉLECTEURS CATHOLIQUES

Nous recevons communication de l'appel suivant:

Electeurs, La Chambre que vous avez à élire aura une puissance presque absolue pour le bien ou pour le mal. Comme celle dont les pouvoirs vont enfin expirer, elle disposera de la fortune, des libertés, de l'honneur de la France. C'est au nom de la patrie en péril que nous faisons appel à vos consciences. Votre devoir est de voter. Mais pour qui voterez-vous? Quels sont les hommes que vous devez exclure? Quels sont ceux que vous devez choisir? Certes, les sectaires, dont les électeurs abusés ont, dans les scrutins précédents, accepté la domination, ont accumulé bien des ruines matérielles et morales. Ils ont dévasté les finances par leur imprévoyance et leurs prodigalités. Après avoir fait en huit ans quatre milliards d'emprunt, ils seront demain dans la nécessité d'emprunter quinze cents millions ou tout au moins, d'après les appréciations les plus modérées, un milliard de plus, et de demander au pays deux cents millions au moins d'impôts nouveaux pour combler le déficit croissant du budget. Ils ont prodigué le sang et les ressources de la France dans des expéditions lointaines mal préparées et mal conduites, et leurs préoccupations égoïstes ont compromis les succès que nous devions à l'héroïsme de nos marins et de nos soldats. Leurs fautes ont été lourdes; leurs obstinations criminelles. Ils ont excités toutes les convoitises, multipliés les promesses irréalisables. Ils laissent les esprits divisés, le monde du travail partagé en deux camps ennemis,

l'industrie et l'agriculture en détresse, tous les intérêts inquiétés ou compromis.

Ces hommes, il faut les exclure des conseils du pays parce qu'ils sont les artisans de sa ruine.

Catholiques, nous adressant à des catholiques, nous ajoutons:

Ces hommes sont coupables d'autres attentats, qui sont la source de nos divisions, l'origine de nos malheurs, la cause de nos angoisses.

Ils ont traité le catholicisme en ennemi, expulsé les religieux de leurs demeures, et les sœurs de charité de l'asile des malheureux; interdit au culte la rue ouverte aux mascarades, jeté l'image du Christ hors de l'école et du cimetière. Ils ont banni Dieu de l'enseignement officiel, et cherchent à imposer à tous cet enseignement athée. Ils veulent chasser Dieu de l'âme du peuple comme ils l'ont chassé de la constitution et des lois.

La persécution se poursuit; chaque jour de nouvelles écoles chrétiennes se ferment. Hier encore, l'église dédiée à la patronne de Paris était profanée.

Demain, s'ils restent les maîtres, ils imposeront le service militaire aux séminaristes pour empêcher le recrutement du clergé. Demain, la suppression du budget des cultes viendra compléter l'œuvre de spoliation commencée déjà par de misérables réductions. S'ils ont attendu, c'est qu'ils ont peur de vous et aussi qu'il entre dans leur plan d'affaiblir l'Eglise avant de la dépouiller.

Electeurs catholiques, sachez-le bien, voilà ce que les élections prochaines peuvent réparer ou aggraver.

Donc, le devoir est clair, l'obligation est impérieuse.

Chassez du Parlement les ennemis de toute foi et de tout droit.

Votez pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, les droits imprescriptibles de l'Eglise et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés.

Nous savons, nous catholiques, que ces droits et ces libertés ne sont pas, quel que soit l'Etat, une concession de l'Etat. Nous savons que l'indépendance de l'Eglise, à raison de son institution divine, est un droit antérieur à toutes les formes de gouvernement, supérieur au caprice de tous les pouvoirs, quels qu'ils soient.

Etroitement unie d'ailleurs à toutes les traditions et à toutes les grandeurs de notre histoire, cette indépendance est sacrée pour ceux mêmes qui, sans partager notre foi, ont le respect du droit des consciences et le sentiment des nécessités sociales.

Affirmez donc par vos votes ces vérités et votre volonté de les faire prévaloir dans le gouvernement de notre pays.

Ne conférez l'honneur de vous représenter qu'à l'honnête homme qui aime, d'un amour désintéressé, la religion, la justice et la patrie.

Et ne vous bornez pas à voter; prenez part à la bataille électorale, par la parole, par l'action, par le sacrifice.

Surtout unissez-vous; grâce à cette union, et grâce au concours de tous ceux qui, comme vous, veulent la religion indépendante et respectée, la France libre, grande et forte, la bonne cause triomphera.

Catholiques, nous sommes le pays; ne souffrons pas qu'on en dispose sans nous et contre nous.

Ad. Baudouin, vicomte de Bézilal, A. Benoist d'Azy, Lucien Brun, Charles Chesnelong, le vice-amiral marquis Gicquel des Touches, Kolb Bernard, Keller, E. de la Bassetière, Comte de Lanjuinais, baron de Mackau, comte Albert de Mun, baron de Ravignan.

Chronique générale.

LA CHAMBRE JUGÉE PAR LE Times.

Le Times fait à propos de la feue-Chambre des députés les réflexions suivantes: « Le dernier Parlement en Angleterre a été peu brillant. En France, la dernière Chambre des députés laissera après elle une

réputation plus piètre encore. Elle a réussi à mettre la France en désaccord avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. Elle a plutôt aliéné que concilié le bon vouloir de l'Autriche et de la Russie. L'Allemagne seule, pour des motifs assez suspects, a favorisé sa politique étrangère. Au lieu de la paix sur laquelle le pays comptait, la République a lancé la France dans des guerres aussi infructueuses qu'interminables. Il aurait été difficile à cette Assemblée d'avoir une politique extérieure stable et suivie, puisqu'elle ne savait même pas à qui confier la direction des affaires.

Jusqu'au second ministère de M. Jules Ferry, les ministères ont passé comme des ombres fugitives. M. Jules Ferry s'est maintenu moins par sa propre force que par la difficulté de lui trouver un successeur, et ses successeurs se trouvent dans la même situation, gardant le pouvoir parce que tous les autres ministres possibles ont déjà été usés.

LE SUCCESSION DE M. GRÉVY.

Le Président de la République serait, dit-on, de plus en plus disposé à déclinier, à l'expiration de ses pouvoirs, une nouvelle candidature à la présidence de la République.

M. Grévy, si l'on en croit ce qui se raconte dans son entourage, n'aurait actuellement d'autre ambition que d'aller jouir à l'écart, loin des tracasseries des affaires et du bruit, des économies qu'il a réalisées pendant son passage au pouvoir.

La question de la présidence de la République est donc ouverte. C'est la Chambre prochaine qui, unie au Sénat, aura à élire le nouveau Président de la République.

Aux termes de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 17 juillet 1875, cette élection doit avoir lieu un mois au moins avant l'expiration du terme légal des pouvoirs du Président de la République, et, à défaut de convocation, le Congrès se réunit de plein droit le quatorzième jour avant cette date.

M. Grévy ayant été nommé le 30 janvier 1879, l'élection de son successeur aura lieu

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER DEUXIÈME PARTIE

XV. — RÉVÉLATION (Suite)

Henri les regardait faire, comme une puissance qui avait que l'on serait obligé de revenir à elle tôt ou tard. Il se trompait pas. Marthe n'avait pas fait vingt pas qu'elle se retourna un peu languissamment vers son frère en disant: — Mais tu m'avais promis ton bras... — Et je te l'apporte aussi, ma chérie, dit le jeune homme après les avoir rejointes en quelques pas et en passant le bras de Marthe sous le bras de sa sœur. Au bout de quatre ou cinq minutes, les trois jeunes gens étaient installés sous le bosquet, où Clémence avait décidé qu'il révélerait à Marthe et à Henri la position tout entière de la jeune fille. — N'attendait que la question qui ne pouvait manquer, comme chaque jour, de lui être faite. — Eh bien, Henri, j'attends... c'est pour aujourd'hui, n'est-ce pas? dit la jeune fille en lui

prenant les deux mains, avec toute la câlinerie d'une enfant gâtée.

— Je vais te révéler des choses graves, Marthe; te sens-tu assez forte pour les entendre sans faiblir?

— Allons donc! on dirait que je suis une enfant qui ne saurait supporter une écorchure à sa poupée.

— C'est que j'ai plus d'une écorchure peut-être à faire à tes illusions et à tes espérances, ma pauvre sœur bien-aimée.

— J'espère qu'elles ne me troubleront pas, reprit Marthe qui, cependant, avait pâli.

Henri soupira profondément, comme s'il eût été obligé de porter le scapell dans une plaie saignante, et il continua en interrogeant:

— Où remontent tes souvenirs, Marthe?

La jeune fille se recueillit un instant avant de répondre, et son visage se colora de nouveau lorsqu'elle dit:

— Nous étions fiancés dans nos cœurs, lui et moi, en attendant les vraies fiançailles, que votre retour, à Jean et à toi, devaient amener; et, chaque jour, il venait me voir et me dire qu'il m'aimait, comme je l'aimais moi-même. Nous étions heureux, plus que personne ne l'a jamais été sur la terre, et nous attendions chaque jour votre arrivée, qui devait apporter sa consécration à notre bonheur, lorsque...

— Lorsque? interrogea Henri qui ne voulait pas

laisser s'arrêter brusquement les souvenirs de la jeune fille.

Marthe passa la main sur son front comme pour chercher une pensée prête à s'échapper.

— Lorsque, poursuivit-elle enfin, il se fit un jour un grand bruit dans ma tête, et je tombai feudroyée comme si j'avais été frappée par un horrible malheur, dont je ne me souviens plus. Je comprends maintenant que c'était le commencement de cette terrible maladie dont je viens à peine de me remettre; mais tout va revenir comme par le passé, n'est-ce pas, maintenant que la maladie est partie et que mes frères sont arrivés?

Et les yeux brillants de Marthe interrogeaient Henri pour lui demander la réponse qu'elle désirait.

Clémence, qui ne savait rien, mais qui pressentait cependant une partie de la vérité, regardait les deux jeunes gens avec inquiétude, se demandant comment M. Ollwiller allait se tirer de la position difficile où tout lui semblait péril pour le bonheur ou pour la raison de la pauvre Marthe.

Henri pensa que le plus grand péril pourrait venir de cette espèce d'attente fébrile, dans laquelle sa sœur vivait depuis quelque temps et qui la rendait, en ce moment, hâletante sous son regard et sous sa parole.

— Rappelle les souvenirs, continua-t-il; es-tu bien sûre qu'il t'aimait, cet homme à qui tu avais,

toi, donné tout ton cœur?

— Oh! je le jure! s'écria violemment la jeune fille.

— Eh bien, Marthe, la cause de ton grand chagrin et de ta maladie, c'est qu'un jour, il est parti, et il n'est pas revenu encore.

— Il reviendra! exclama la jeune fille.

— Non, il ne reviendra pas, car pendant que tu étais malade, ce qui a été bien long, nous avons eu une grande et terrible guerre, où beaucoup de ceux que nous aimions ont été tués et il est peut-être de ceux-là, ma pauvre sœur!

— Si cela est vrai, je l'aimerais toujours, et son souvenir ne s'effacera jamais de ma pensée, frère. Mais à la guerre, on connaît les noms de ceux qui sont morts, dis-moi si tu sais que le sien s'y trouve...

— Je le sais, dit tristement Henri qui crut devoir éluder par ce mensonge une vérité terrible; deux noms aimés se sont trouvés sur les listes fatales pour porter le deuil et la désolation dans nos cœurs.

Marthe semblait ne plus entendre.

Le front appuyé sur l'une de ses mains, elle regardait devant elle comme pour chercher une solution à un problème qu'elle pouvait seule résoudre.

Tout à coup, elle s'arrêta et, se retournant vers son frère:

— Quel est l'autre nom? demanda-t-elle.

forcément dans la dernière quinzaine de décembre. Le gouvernement est libre de la provoquer quelques jours avant le délai extrême, soit avant le 30 décembre, et très-probablement il voudra que cette opération soit terminée avant Noël.

A la veille des élections, les démocrates au pouvoir songent à faire preuve de miséricorde à l'égard des socialistes détenus.

Emile Gautier, qui a été compromis et condamné dans les derniers procès anarchistes, sera, dit-on, mis en liberté aujourd'hui.

Sa grâce, assure le *Matin*, est signée par le Président de la République.

Les socialistes seront certainement peu touchés de cette décision intéressée et n'en réclameront que plus justement la mise en liberté de Louise Michel et des condamnés de Lyon et de Paris.

Voici un fait qui démontre combien la présence de Jules Ferry à Lyon a surexcité les esprits. Dans la soirée de jeudi, un ouvrier rentrait à son domicile à la Guillotière en criant « vive Ferry ». Trois ou quatre individus restés inconnus l'ont assailli et ont déchargé sur lui plusieurs coups de revolver. Le malheureux a été transporté à l'hôpital dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes.

On mande d'Alexandrie au *Daily News*, le 13 août :

« Le *Bayard*, portant les restes de l'amiral Courbet, a mouillé cette nuit à Port-Saïd.

Une cérémonie religieuse a été célébrée à bord, en présence du consul de France de Port-Saïd, du consul général, des députations envoyées par les colonies françaises du Caire, de l'Alexandrie et de plusieurs fonctionnaires égyptiens.

Le *Bayard* est parti le matin pour Toulon.

Le commerce de la place de Paris avait décidé qu'en raison de la fête de l'Assomption, les affaires seraient suspendues à partir de vendredi soir jusqu'à ce matin lundi.

Le *Messageur de Valence* donne des détails curieux et absolument inédits sur les causes qui ont amené le suicide du fameux maire de Nîmes, M. Ali Margarot, directeur de la maison de banque Margarot et C^o :

« M. Margarot, dit le *Messageur*, sentait depuis longtemps que sa banque était perdue et courait à la ruine. Lorsque tout fut désespéré, il voulut tenter une démarche auprès d'un homme qu'il supposait pouvoir lui être secourable, — comme il l'avait été, sans doute, pour d'autres financiers et spéculateurs.

Il partit pour Paris et obtint une audience de M. Ferry.

Devant le maître, devant le grand lai-

cusateur, il fit valoir les services rendus, les expulsions de religieux opérées, etc... L'auteur de l'article 7 répondit à M. Margarot qu'il ne pouvait refaire un crédit à une banque sur le point de déposer son bilan; mais qu'il pouvait peut-être le tirer d'affaire.

M. Ferry, nous apprend un correspondant des plus sérieux, sortit d'un portefeuille le fameux projet de traité avec la Chine qu'il venait de recevoir.

Dans trois jours, dit-il au maire républicain de Nîmes, la paix sera signée. Profitez de ce laps de temps. Achetez des titres! achetez! et la hausse formidable d'après-demain vous permettra de vous remettre à flot.

M. Margarot, au sortir de sa visite à M. Ferry, s'empressa d'acheter et d'acheter.

Trois jours après, ce n'était pas la nouvelle de la signature de la paix avec la Chine qui arrivait en France, mais celle de la retraite désastreuse de Lang-Son. — C'était le jour anniversaire de l'exécution des décrets.

Quelques jours plus tard, M. Margarot se suicidait, — l'anniversaire du jour où il expulsait les religieux à Nîmes.

UN AIGLE AU MILIEU DES OIES.

Il se passe en ce moment à Amiens une comédie bien amusante :

Juvénal s'est beaucoup moqué de ce Sénat romain dégénéré, délibérant gravement sur la façon dont serait accommodé un turbot magnifique offert à l'empereur Domitien. Ce qui a occupé les loisirs du conseil municipal républicain d'Amiens, c'est un malheureux aigle, possédé d'abord par M. Paul de Cassagnac, puis par un de ses amis, et finalement échu au jardin des plantes de cette ville, après la mort de cet ami.

Le malheureux animal n'a pu échapper aux haines politiques des républicains d'Amiens, qui l'ont traité en ennemi personnel. Un M. Feuty a demandé qu'on abattît l'oiseau, et un M. Delage, plaisantin agréable, s'est offert pour l'empailler. Enfin le maire, répondant sérieusement à une question qui ne l'était guère, a dit « qu'il aviserait ». Le pauvre oiseau est donc condamné.

Amiens ne possède qu'un aigle : On voit qu'il n'est pas au conseil municipal.

Depuis la nomination de la sœur Saint-Cyprien au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur, il n'y a pas moins de dix religieuses actuellement décorées.

Ce sont par ordre de date : M^{lle} Dusouillet (Sœur Sainte-Hélène), supérieure de Jouarre, décorée le 7 août 1852; M^{lle} Chagny (Sœur Barbe), supérieure de l'hospice de la Grave, à Toulouse, décorée le 18 octobre 1852; M^{lle} Massin (Sœur Jeanne-Claire), supérieure des Filles de la Charité, à Compiègne, décorée le 25 décembre 1852; M^{lle} Rendu (Sœur Rosalie), supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, décorée en 1852; M^{lle} Dubar (Sœur Victoire), supérieure des

en comprenant ce qui se passait dans la pensée d'Henri; tu n'as plus rien à appréhender; mon cœur est triste, et il le sera jusqu'à la fin de ma vie; mais j'ai tout compris, et le nom de Lucien ne sortira plus jamais de mes lèvres.

Clémence fit un brusque mouvement, qui la rapprocha du frère et de la sœur, dont elle s'était discrètement un peu écartée.

Il se nommait Lucien? demanda-t-elle avec animation, l'homme déloyal qui vous a abandonnée pour une autre?

Ne prononcez plus ce nom devant moi, reprit Marthe avec une tristesse profonde; il doit être mort pour tous ici comme je veux qu'il soit mort aussi dans mon cœur.

Mais j'ai besoin de savoir aussi, moi, s'écria Clémence sans tenir compte de la prière de la jeune fille; j'ai besoin de savoir et de connaître tout entier ce nom maudit que vous ne voulez pas entendre prononcer.

Henri crut comprendre une partie de ce qui se passait dans l'âme de la jeune femme.

Que peut vous importer ce nom, à vous qui lui êtes étrangère? dit-il, comme pour détourner ses soupçons.

Dites-moi seulement de quel pays était la femme qu'il a épousée?

(A suivre.)

Sœurs de l'Espérance, à Nancy; Sœur Perrin, décorée en 1875, pour son dévouement pendant les inondations de Toulouse; M^{lle} Lefèvre (Sœur Onésime), supérieure des Sœurs Saint-Joseph de Cluny, à la Martinique, décorée le 9 décembre 1875; M^{lle} Nonat (Sœur Ambroise), de l'hospice de Tours; enfin, M^{lle} Henriette Saby (Sœur Marthe), religieuse à Oran, décorée le 4 mars 1885.

COMMUTATIONS DE PEINES.

Mercredi dernier, à l'ouverture de l'audience de la 1^{re} chambre de la Cour d'appel, présidée par M. Lefebvre de Vieville, trois condamnés à mort ont entendu, avec une satisfaction non dissimulée, la lecture des décrets du Président de la République qui commuent leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ce sont d'abord François Thomas et Alphonse-Georges Blum, condamnés, le 30 mai dernier, par la cour d'assises de la Seine, pour vol et meurtre suivi de vol qualifié. Ces malfaiteurs, qui comptaient, l'un six condamnations, l'autre huit, et qui étaient connus pour leurs mœurs infâmes, avaient tué et dévalisé un marchand de meubles nommé Olbert, demeurant rue Madame.

C'est ensuite Henri-Bernard Mayer, condamné le 20 juin, par la même Cour d'assises, pour assassinat suivi de vol qualifié. Mayer, avait, de concert avec Gaspard, qui a été exécuté lundi, assassiné le vieux menuisier de la rue d'Angoulême.

Depuis la dernière session des assises, la prison de Douai renfermait un condamné à mort, le nommé Mathieu, qui, pour récompenser un malheureux vieillard de lui avoir donné l'hospitalité, l'avait assassiné pour le voler.

La clémence du Président de la République vient de s'étendre sur ce misérable qui voit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

M. de Savignon, avocat général, remplissant les fonctions de chef du parquet en l'absence de M. le procureur général, a été annoncer à Mathieu la bonne nouvelle.

L'entérinement des lettres de grâce aura lieu en audience solennelle, devant la Cour d'appel de Douai.

On sait que le recours en grâce de Mayer a été signé par le Président de la République en même temps que celui de son complice Gaspard était rejeté.

La nouvelle en a été donnée à Mayer peu après la double exécution des deux assassins, et elle a provoqué un incident dramatique qui s'est ajouté aux émotions multiples de cette lugubre matinée.

Dès le samedi, afin de ne pas risquer d'éveiller Marchandon avant son heure, Gaspard avait été enlevé de la cellule des condamnés à mort et écroué dans une cellule du troisième étage.

De cette façon, sa sortie de la Roquette n'a été remarquée par aucun des condamnés; mais il n'en a pas été de même lorsque le tour de Marchandon est venu.

Mayer, qui n'avait pas dormi de la nuit, a entendu le remue-ménage de l'extraction. Aussitôt la terreur l'a envahi. Il s'est levé dans une agitation extrême.

On vient chercher Gaspard, mon tour va venir.

Et comme les gardiens essayaient de le rassurer :

Je vous dis, tout à l'heure ce sera mon tour.

Et le malheureux, pâle, tremblant, faisait pitié à voir.

Tout à coup la porte s'est ouverte et le directeur de la prison est entré.

L'effroi de Mayer a été à son comble; et lorsque le directeur, au lieu de lui annoncer que sa dernière heure était venue, lui a lu les lettres de grâce, le misérable, passant d'une terrible épouvante à une joie sans bornes, s'est évanoui.

L'excellente musique de la garde républicaine a été conviée à se rendre à Lyon, où a lieu, en ce moment, un grand concours musical.

La musique de la garde est invitée en qualité de musique d'honneur et est partie jeudi soir.

Elle donnera trois ou quatre concerts, sous l'habile direction de son chef, M. Wetlge.

De hardis malfaiteurs ont pénétré dans le fourgon-annexe de l'express de Marseille, ont ouvert les sacs de dépêches et soustrait quantité de lettres chargées. Le vol a eu lieu entre Lyon et Vienne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août.
La dernière séance de la semaine n'est pas plus animée que les précédentes, mais les cours sont un peu plus fermes.

Les rentes françaises font de légers progrès dont il faut savoir se contenter dans cette période de vacances générales : le 3 0/0 est à 80.92 1/2, le 4 1/2 à 109.10.

Un mouvement sérieux de hausse sur l'action du Crédit Foncier de France est dans les choses à prévoir; les cours actuels ne sont pas en rapport avec les bénéfices réalisés.

Les obligations du Crédit Foncier sont fermes. Un tirage aura lieu le 5 septembre pour les Foncières 1885 libérées de 40 fr.

Bonne tenue de la Société Générale. La situation de ce grand établissement de crédit est excellent.

L'obligation Ouest-Algérien nouvelle assure à ceux qui l'achète une rapide plus-value, car elle est absolument identique à l'obligation ancienne qui cote 357.

L'obligation Est-Algérien est très en faveur à 347. Ces titres qui jouissent de la garantie de l'Etat sont destinés à monter aux mêmes cours que les obligations des grandes Compagnies.

La Banque d'Escompte est bien tenue. On recherche activement les Chemins Méridionaux.

Le Panama est toujours très-offert.

L'obligation nouvelle des chemins de fer autrichiens est ferme à 377.25.

Nos chemins de fer sont calmes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les courses de Saumur.

Nos deux journées de courses ont été favorisées par un temps magnifique et les amateurs de ces fêtes ont été, hier surtout, plus nombreux que jamais. Les tribunes resplendissaient des plus fraîches toilettes, l'hippodrome était sillonné en tous sens par des milliers de piétons et de cavaliers. Plus de 400 voitures et les plus riches équipages garnissaient la piste faisant face aux tribunes; d'autres encore circulaient à l'extérieur et ajoutaient à l'animation de la vaste prairie de Yarrains.

Voici le résultat de la première journée.

Samedi 15 août.

1^{re} course : Prix de la Société d'encouragement gagné par *Aviz*, à M. le duc de Castries; 2^e, *Macreuse*; 3^e, *Luttre II*.

2^e course : Prix de Saumur (handicap) gagné par *Sapeur*, à M. R. Hennessy; 2^e, *Vandoise*; 3^e, *Aspic*.

3^e course : Poule de haks (course de haies, gentlemen). Neuf partants. Gagnant : *Tambourin*, à M. Fadata de Saint-Georges; 2^e, *Nicolas*; les autres dérobés ou tombés.

4^e course (steeple-chase militaire, 4^e série) : sept partants. Prix gagné par *Castille*, montée par son propriétaire, M. Lefort, lieutenant au 18^e chasseurs, seule arrivée.

5^e course (steeple-chase militaire, 2^e série) : sept partants. Gagnant, *Isba*, à M. Crémieux-Fos; 2^e, *Folie*, seuls arrivés.

6^e course : Prix de consolation (steeple-chase militaire, 2^e série). Six partants. Un seul arrivé, *Gouvernante*, à M. Raymond.

7^e course : Prix du conseil général (steeple-chase handicap). Trois partants. *Matador*, à M. Guinebert, a gagné d'une tête sur *Solédad*, également à M. Guinebert, arrivé second, laissant à 50 mètres *Antilope*, à M. le comte d'Espinay.

Dimanche 16 août.

Les courses d'hier ont donné les résultats suivants :

1^{re} course. — Prix du Gouvernement 4,500 fr.; 2,500 mètres. Six chevaux engagés.

1^{er}, *Aspic*, au duc de Castries.

2^e, *Sapeur*, à M. Robert Hennessy.

2^e course. — Course de haies, gentlemen (handicap), 4,000 fr. offerts par la Société des Courses; 6 haies, 2,500 mètres. Huit chevaux engagés.

Prix gagné par *La Barbée*, à M. G. Guinebert.

3^e course. — Steeple-chase militaire, 1^{re} série; 3,000 mètres. Treize engagements, huit partants.

1^{er}, *Retièver*, monté par M. E. de Conlades, lieutenant-écuyer.

1^{re} course. — Prix de la Société des Steeple-Chases de France, 2,600 fr. (steeple-chase); 3,000 mètres. Cinq engagements, trois partants.

1^{er}, Rosalba, à M. le baron de Rochetaillée, monté par M. de Lamothé.

2^e, Moulaneuf, à M. Ch. Bariller, monté par Barkoq.

3^e course. — Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art. Distance 3,000 mètres. Treize engagements, neuf partants.

1^{er}, Iba, monté par M. Aupèle, sous-lieutenant à l'École de cavalerie.

2^e, Picador, monté par M. de Planhol, sous-lieutenant à l'École de cavalerie.

3^e, Gouvernante, monté par M. Lefebvre, sous-lieutenant à l'École de cavalerie.

4^e course. — Steeple-chase militaire (3^e série), pour MM. les sous-officiers; un objet d'art; distance 3,000 mètres. Douze engagements, dix partants.

1^{er}, Appui, monté par M. Lardinois.

2^e, Béhique, monté par M. de Boissezon.

5^e course. — Prix de consolation (steeple-chase), 1,200 fr. Distance, 3,000 mètres. Cinq engagements, cinq partants.

1^{er}, Gold-Finder, 67 kil., à M. de Loys, lieutenant de dragons suisse, monté par Roberte.

2^e, Porte-Bonheur, à M. le capitaine de Canisy, capitaine-écuyer, monté par Arthur Barker.

3^e, Batailleur, à M. H. Lord, monté par son propriétaire.

Dans cette course; Brood-Corrie a fait une chute et son cavalier précipité sur la piste a eu la clavicule cassée.

M. le capitaine de Canisy donnait le départ et M. de Vaulogé présidait au poteau d'arrivée.

MM. de Mareuil et Bréchnac étaient au pesage.

Hier matin, il y a eu répétition de carrousel avec le concours de la musique du 66^e de ligne, qui était arrivée de Tours samedi soir. Toutes les tribunes étaient garnies de spectateurs, et le pourtour des lices était infesté pour ceux qui n'avaient pu trouver de place sur les gradins.

Le soir, la musique du 66^e a remplacé au Square la musique municipale, et a exécuté, avec toute la pureté qu'on lui connaît, six morceaux, notamment l'ouverture de Tra-Diavolo, une fantaisie sur le Trouvère, une autre sur Mignon, qui ont surtout vivement excité le sentiment musical d'une foule considérable et enthousiasmée qui se pressait dans le Square et autour de la grille. Les applaudissements unanimes éclataient de toutes parts après l'exécution de chaque morceau.

La Musique municipale se fera entendre ce soir et remplacera l'Harmonie Saumuroise qui ne peut jouer, plusieurs de ses

artistes, et des plus distingués, étant absents de Saumur. On se rappelle que ces jeunes gens, qui prévoient l'impossibilité de se trouver au complet pour aujourd'hui, avaient demandé le Square pour samedi soir. Mais M. l'Adjoint n'entendait pas de cette oreille-là et il s'y est opposé formellement. Ce refus, sans raison valable, n'est pas fait pour le rendre sympathique. On se demande si des artistes qui ont fait leurs preuves, et dont le mérite a été proclamé au sein du Conseil municipal, peuvent être ainsi à la merci d'un seul homme qui revêt par intérim l'écharpe municipale.

Notre cité s'est donnée entièrement samedi à la solennité de l'Assomption de la Vierge Marie. Le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers a reçu tout le jour de nombreux visiteurs, qui faisaient leur station devant l'autel privilégié dans les sentiments de la foi la plus vive. Les populations environnantes de Saumur sont venues de toutes les directions fêter celle que leurs ancêtres ont toujours proclamé la patronne du Saumurois et du Poitou.

Le soir, à Notre-Dame, un salut solennel, précédé d'un sermon par un P. missionnaire de Chavagnes, avait attiré une foule nombreuse. La brillante illumination du sanctuaire, de la nef et des chapelles faisait le plus grand honneur aux organisateurs de cette gracieuse décoration.

A Nantilly, la foule n'a pas été moindre. L'ouverture de l'octave a été faite avec un concours édifiant de fidèles qui se pressaient au pied de la chaire occupée par le R. P. Roux, lazariste.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

La Chambre de discipline des Avoués exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, est composée, pour l'année judiciaire 1885-1886, ainsi qu'il suit :

- MM. ALBERT, président.
- COQUEBERT DE NEUVILLE, syndic.
- LECOX, rapporteur.
- LE RAY, secrétaire.

CHALONNES. — Dans l'après-midi du 10 août, quatre jeunes gens de Chalonnais, les nommés Théophile Perrault, Bourreau, Guiguenet, et Isidore Ferré, se promenaient en canot sur la Loire. Le vent était fort et les vagues frappaient contre la barque.

Arrivés en face du pont du Layon, endroit où le courant est très-rapide, une lame vigoureuse vint heurter le canot et, instinctivement, les quatre jeunes gens se jetèrent du côté opposé. Il n'en fallut pas davantage pour faire submerger la barque, et tout le monde fut précipité dans l'eau.

Guiguenet, qui savait à peu près nager pour se tirer du péril, put gagner la rive, distante de 15 mètres seulement.

Mais Bourreau et Ferré se débattaient en vain contre les flots. Excellent nageur, Perrault saisit immédiatement Bourreau et l'en-

traîna sur le bord du fleuve; puis il retourna sans retard au secours de Ferré. Déjà il était sur le point de ramener également sain et sauf ce second naufragé, quand la respiration lui manqua à lui-même, et, pour ne pas disparaître sous l'eau, il dut un instant lâcher Ferré. Un peu remis de sa fatigue, il plongea pour reprendre son camarade; mais celui-ci avait déjà été entraîné à quelque distance par le courant. Force fut d'appeler des voisins qui dirigèrent promptement leurs bateaux sur le lieu du sinistre. Il était trop tard, on ne retira qu'un cadavre.

Ferré était âgé de 21 ans.

LE MANS.

Les fêtes données à l'occasion de l'inauguration du monument élevé en l'honneur du général Chanzy et de la 2^e armée de la Loire ont commencé samedi. De nombreux officiers, anciens combattants de 1870, sont arrivés au Mans. On y remarque les amiraux Jauréguiberry et Jaurès.

Le carrousel militaire a été brillamment exécuté par les officiers des régiments de dragons, d'artillerie et de chasseurs.

Dans la soirée, le ministre de l'intérieur a reçu les autorités à la préfecture.

Hier dimanche, l'amiral Jauréguiberry a prononcé un discours au moment de l'inauguration de la statue.

Publications de mariage.

- Louis Périgault, tanneur, et Angèle Ithamar, domestique, tous deux de Saumur.
- Frédéric Bontemps, docteur-médecin, de Saumur, et Élisabeth-Marie Beugnet, sans profession, de Saint-Martin-de-la-Place.
- Auguste Héribé, roulier, et Marie-Louise Bausan, domestique, tous deux de Saumur.
- François Candre, tailleur d'habits, de Saumur, et Félicité-Françoise Jouin, institutrice, de Montreuil-Bellay.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 4 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 août 1885.

Versements de 51 déposants (12 nouveaux), 13,756 fr. »

Remboursements, 24,487 fr. 66 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fonte-

vault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 229. Les aventures extraordinaires de Polyxène Camaron. Pot-au-feu. Petite revue (croquis). Perruques parlementaires. Petites nouvelles républicaines. Singulière coïncidence. Fouette, cocher! En route! Entre républicains.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

- 1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.
 - 4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
- S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
UN MARIAGE ARABE

Quittés promptement cet asile sacré et allâmes causer de nos impressions en prenant place dans la chambre préparée aux futurs époux. C'était une chambre longue, meublée à l'arabe avec des tapis épais, des pièces d'argent sur des étagères, et de larges coussins rangés de part et d'autre de divans ou les mauresques se groupèrent derrière elles de façon à voir sans être vues, d'autres ramenant leurs voiles à la hâte formèrent des groupes curieux le long des galeries, quelques-unes se précipitèrent près de nous, et Ben Brimats parut au seuil de la chambre, entouré de ses jeunes frères.

C'était un beau jeune homme, grand, bien fait, à l'air fier quoique doux, au front intelligent, au visage pur de lignes et charmant. Il portait un riche costume de drap léger bleu de ciel, des bottes de marocain rouge et souple, et trois burnous blancs et légers, dont le dernier était en gaze soyeuse. Autour des voiles blancs enroulés sur sa tête se serrait la corde sombre en poil de chameau. Ben Brimats

bord, elles étaient attachées ensemble à une parterre dorée, d'un seul côté de la porte; eh bien, pour l'honneur du mari, le lendemain du mariage, la foule curieuse des parents et des amis doit voir les rideaux séparés et attachés aux deux côtés de la porte.

On nous apporta du café et des gâteaux, et nous restâmes à causer jusqu'à une heure du matin. Tout à coup les chants monotones des négresses changèrent de rythme, ils devinrent plus joyeux et prirent la cadence d'une marche. Aussitôt le bruyant « you, you, you » éclata de tous côtés aigu, strident comme un cri d'alarme, sonore et joyeux comme un éclat de rire. En même temps toutes les tentures de gaze se baissèrent aux portes, des mauresques se groupèrent derrière elles de façon à voir sans être vues, d'autres ramenant leurs voiles à la hâte formèrent des groupes curieux le long des galeries, quelques-unes se précipitèrent près de nous, et Ben Brimats parut au seuil de la chambre, entouré de ses jeunes frères.

C'était un beau jeune homme, grand, bien fait, à l'air fier quoique doux, au front intelligent, au visage pur de lignes et charmant. Il portait un riche costume de drap léger bleu de ciel, des bottes de marocain rouge et souple, et trois burnous blancs et légers, dont le dernier était en gaze soyeuse. Autour des voiles blancs enroulés sur sa tête se serrait la corde sombre en poil de chameau. Ben Brimats

parle admirablement le français: il nous tendit cordialement la main, et ses frères se groupant près de nous, la conversation commença. Au bout d'un instant, quoiqu'il se dit très-calme et très-tranquille, le pauvre fiancé nous demanda si nous avions vu sa future et si elle était jolie.

Nous le rassurâmes en lui disant de ne penser qu'à son bonheur, car elle était charmante. Il ne la connaissait pas! il ne l'avait jamais vue! et, si, au fond du cœur, j'étais rassurée sur l'impression de la première entrevue de ces deux jeunes gens si charmants, si beaux l'un et l'autre, je sentais mon cœur se serrer, à la pensée de ce barbare usage qui livre l'un à l'autre, des créatures qui ne se connaissent pas, et qui, du premier moment, peuvent se haïr. Et si l'époux, en attendant sa jeune fiancée, ressent une émotion réelle, jugez combien doit battre le cœur de la jeune fille! Si elle plaît à son mari, ce sera pour elle la vie de famille, la paix, le bonheur; sinon, à peine épousée, ce sera l'abandon, le renvoi, le divorce, et où ira la pauvre créature?...

Au bout d'une heure, pendant laquelle nous apprimes bien des détails, bien des usages curieux, les négresses reprurent les chants joyeux interrompus un instant; le marié se leva aussitôt, enleva les petits souliers noirs qui recouvraient ses bottes rouges, et chaussa de jolies babouches en marocain blanc, puis il attendit, les yeux ardemment fixés sur la porte. Les chants se rapprochèrent, les tambou-

rins s'agitèrent avec frénésie, les cris de joie éclatèrent plus violents de tous les côtés à la fois, l'escalier s'éclaira comme au début d'un incendie, et le cortège de la mariée parut devant elle, portant des gerbes de lumières.

(A suivre.)

Journal mensuel de l'Enfance

LA JEUNE MÈRE
OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal La Jeune Mère a été honoré de nombreuses récompenses; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE

PAR ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaupaire, le **vendredi 21 août 1885**, à une heure de relevée, de :

1^o LA PERRIÈRE, vaste immeuble, sis commune de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire), au centre d'un riche vignoble et à proximité d'une gare de chemin de fer, et parfaitement aménagé pour le commerce des vins. Ledit immeuble comprend : belle maison d'habitation fraîchement restaurée, grands magasins, bureaux, servitudes, cour, écuries, vastes caves, jardin anglais et jardin potager. Le tout d'une contenance de 40 ares 10 centiares.

Mise à prix, dix-huit mille francs, ci 18.000

2^o UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, n^o 39, comprenant deux étages, jardin, remise, écuries, louée présentement 1.800 fr. Mise à prix, vingt mille francs, ci 20.000

3^o UN CLOS DE VIGNÉ, d'une contenance de 27 ares 50 centiares, sis dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, près la Perrière. Mise à prix, seize cents francs, ci 1.600

4^o UNE PORTION DE JARDIN ET DE QUETIBR, sis à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Mise à prix, deux mille francs, ci 2.000

Ces immeubles dépendent de la faillite du sieur Alfred ROUSTEAUX.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1^o M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11 ; 2^o à M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaupaire ; 3^o à M. L. BONNEAU, rue d'Alsace et M. L. PROUST, rue Dacier, syndics de la faillite Rousteaux. (682)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE
Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n^o 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (644)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Samedi 22 Août 1885, à 1 heure, en l'étude et par le ministère dudit M^e PINAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS :

1^o Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Comédie, louée par bail à M. Loitière, négociant, moyennant 4,200 fr. par an ;

2^o Une autre MAISON, située à Saumur rue de la Tonnelle, occupée par M^{me} veuve Gournet, débitante ;

3^o Et une jolie PROPRIÉTÉ, sise à Dampierre, canton des Ruettes, avec terrasse sur la route et vue magnifique sur la Loire, comprenant : chalet, caves, jardins, vigne, pressoir, d'une contenance de 2 hectares 20 ares environ qui pourront être détaillés au gré des amateurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. LUDOVIC PROUST, rue Dacier, à Saumur, et à M^e PINAULT, notaire. (684)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE
CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 22 août 1885, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, en présence de M. le Sous-intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de **57 Chevaux réformés** provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour tous frais.

Le Receveur des Domaines, (693) L. PALUSTRE.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction

A LOUER

Deux Châteaux

Sur la Plage.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1886,
La FERME de

Belle-Chasse

Dépendant de la terre de Brézé, appartenant à M. le marquis de BRÉZÉ.

Cette ferme comprend :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés, le tout d'une contenance d'environ 49 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. VOLAND, régisseur de la Terre de Brézé, soit à M^e LECOMPTE, notaire. (665)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrûité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue de la Petite-Bilange,
APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A VENDRE

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. YVON fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

Agé de 3 ans, première force, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY père, à Courchamps. (698)

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires.

Arbitrages et expertises comptables.

Recouvrements et renseignements, etc., etc.

Consultations absolument gratuites.

UN JEUNE HOMME, bon organiste, possédant d'excellentes références religieuses et artistiques, aurait désiré une place d'organiste dans une paroisse de Saumur ou des environs.

S'adresser à M. PORET, hôtel de la Paix, Saumur. (688)

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

ON DEMANDE de suite, au château de Lamotte, un cèlibataire de 20 à 30 ans, bon chasseur et sachant panser les chevaux.



L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Battelière, Paris

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

A partir du 29 Mars 1885, en cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Avec illustrations de Paul DESTEZ

LES DERNIERS KÉRANDAL

Par CHARLES MÉROUVEL

Le Premier Numéro de ce dramatique roman envoyé GRATUITEMENT à tout abonné à partir du 1^{er} Avril et à toute personne qui en fera la demande, comprend :

Les Amours de Victor Bon-senne, par Frédéric SOULIE ; La Main-Ferme, par Gustave ALMARD ; La Veille de Navarin, par Eugène SUB, et Les Beaux châteaux de Pierre DUPONT, avec musique.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 Pages

Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Le Crime de Brunoy

SAUVÉE PAR LA MORT

NOTA : Par huit abonnements faits, il en sera remis un neuvième gratuitement.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Saumur, imp. P. GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR												
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte									
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																									
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 31	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 41	
9	13	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 20	9 51	
1	25	—	soir, —	Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 28	
3	32	—	express.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39											
7	15	—	omnibus.																									
10	36	—	(s'arrête à Angers).																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.												
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 3	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15	9 15				
8	31	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 13	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 19	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuvillé	6 28	1 57	7 58					
9	37	—	express.	Lernay	7 02	»	2 11	»	8 51	Lernay	6 07	9 21	»	4 37	»	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 58					
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuvillé	9 53	4 24	12 27	Arçay	7 50	3 39	9 58					
4	44	—	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 38	4 56	12 1	Loudun	8 49	3 56	10 28					
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)																									
10	24	—	express-poste.																									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'impression soussignée.